



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France 3

Question écrite n° 35454

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la suppression de l'émission culinaire « Sûr un siess » (salé-sucré) diffusée depuis plus de 13 ans (471 diffusions) par France 3 Alsace. Ce programme était une des plus populaires de la télévision régionale. Cette émission, qui permettait, par ailleurs, de faire le portrait d'un invité, était parfois qualifiée de « miracle alsacien » car elle attirait même des non-dialectophones. Cette décision prise unilatéralement par la direction de France 3 Alsace suscite un fort mécontentement parmi le public et mérite donc une explication. Aussi il lui demande les éléments qu'elle pourrait lui fournir à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient tout d'abord à rappeler son attachement à la télévision de proximité qu'est la chaîne France 3. Elle souligne également que le travail d'organisation détaillée des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications qui pourraient être mises en oeuvre concernant les programmes régionaux diffusés par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Toutefois, l'arrêt de la diffusion de Sûr un siess ne saurait remettre en cause la présence de la langue alsacienne sur l'antenne de France 3 Alsace dont le volume s'est amplifié avec 1 h 20 hebdomadaires depuis septembre 2008 contre 59 minutes la saison précédente. La programmation s'est, d'ailleurs, diversifiée car en plus de Rund-um, feuilleton d'information en langue régionale diffusé du lundi au vendredi dans le 12/13 et le 19/20, un nouveau rendez-vous d'entretien en alsacien, Gsunt'heim, est désormais diffusé le dimanche matin. Par ailleurs, le Parlement a adopté un amendement au projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision de nature à conforter la place des langues régionales sur France 3. Le projet de texte prévoit notamment que : « France Télévisions conçoit et diffuse en région des programmes qui contribuent à la connaissance et au rayonnement de ces territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. »

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35454

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9869

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2545